

DOCUMENTS D'IDENTITE

DU NOUVEAU POUR 2010

Le 17 mai 2009, le peuple suisse a approuvé les modifications légales en vue de l'introduction définitive et généralisée du passeport biométrique. L'entrée en vigueur du nouveau système est prévue pour le **1^{er} mars 2010**. Dès cette date, les nouveaux passeports, appelés passeports 2010, qui seront établis devront comprendre des données biométriques.

Jusqu'au 15 février 2010

Les commandes de passeports ordinaires 03 et biométriques 06 pourront s'effectuer, comme actuellement, auprès de la commune de domicile.

Du 15 février au 23 février 2010

Plus aucune commande de passeport ordinaire 03 et biométrique 06 ne pourra s'effectuer.

Durant cette phase transitoire, l'émission de passeports provisoires et de cartes d'identité sera garantie comme actuellement.

A partir du 24 février 2010, les demandes d'établissements d'un passeport 2010 pourront être présentées à l'autorité d'établissement compétente. Toutefois, la présentation en personne pour la saisie des données biométriques ne pourra avoir lieu avant le 1^{er} mars 2010.

« Dès le 1^{er} mars 2010 »

Passeports : qu'est-ce qui change ?

Il ne sera plus possible d'obtenir un passeport non biométrique.

Les commandes s'effectueront **exclusivement** auprès du secteur des passeports suisses, centre de biométrie, Route d'Englisberg 11 – 1763 Granges-Paccot.

« Attention », le contrôle des habitants de la commune ne pourra plus prendre la commande d'un nouveau passeport 2010.

N.B.

- Les passeports 03 ordinaires et 06 biométriques, restent valables jusqu'à leur échéance.

- Le passeport 03, **fait avant le 26 octobre 2006, est toujours valable, sans visa, pour les Etats-Unis.**

Carte d'identité : qu'est-ce qui change ?

Les commandes de carte d'identité pourront toujours être déposées auprès de la commune de domicile **mais également** auprès du secteur des passeports suisses à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, la commande devra être faite uniquement auprès du secteur des passeports suisse – centre de biométrie à Granges-Paccot.

Passeport provisoire : qu'est-ce qui change ?

Depuis le 1^{er} juillet 2009, les Etats-Unis n'acceptent les passeports provisoires que s'ils sont accompagnés d'un visa.

La demande d'un passeport provisoire devra être faite **uniquement** auprès du secteur des passeports suisse – centre de biométrie à Granges-Paccot.

Prix et durée de validité

Passeport 2010

Adultes (dès 18 ans) :	145 francs*	validité :	10 ans
Enfants (0 - 18 ans) :	65 francs*	validité :	5 ans

Cartes d'identité

Adultes (dès 18 ans) :	70 francs*	validité :	10 ans
Enfants (0 - 18 ans) :	35 francs*	validité :	5 ans

Commande combi (passeport et carte d'identité)

Adultes (dès 18 ans) :	158 francs*	validité :	10 ans
Enfants (0 - 18 ans) :	78 francs*	validité :	5 ans

(*frais de ports inclus)

Pour d'autres informations, voir les sites
www.passeportsuisse.ch et www.admin.fr.ch/spomi

REGISTRE DES HABITANTS